



**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 10 DECEMBRE 2019
à 20H00**

Convocation : 6 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul SAULGRAIN, Maire.

Présents : M Jean-Paul SAULGRAIN, Mme Elisabeth CHEVALIER, M Alain PLESSIS, Mme Priscille GUILLET, M Marc BOUTRON, M Joël LAMARRE, Mme Sylvie SMITH, M Bruno LE CAPITAINE, Mme Monique LUMEAU, M Manuel PERRAY, Mme Annie MONNET, M Olivier BRAULT.

Excusés : Mme Milène JEGOU donne pouvoir à Mme Sylvie SMITH
 M Jean François DELOCHRE donne pouvoir à M Joël LAMARRE

Absente : Mme Mireille ÉDELINE

M Olivier BRAULT a été désigné secrétaire de séance.



Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la précédente séance
- INTERCOMMUNALITE – Projet de convention de participation aux frais de fonctionnement - Stade Les Garennes à Denée
- INTERCOMMUNALITE – Convention cadre Voies Navigables de France pour l'occupation du domaine public fluvial
- FINANCES – Budget Commune – Décision modificative n°1 – annule et remplace
- FINANCES – Budget commune – affectation et intégration des résultats du SICALA ANJOU
- FINANCES – Budget Commune – Décision modificative n°2
- FINANCES – Tarifs municipaux 2020
- FINANCES – Projet d'aménagement Les Remparts – subvention et plan de financement
- FINANCES – Projet de réhabilitation de la salle polyvalente – subvention et plan de financement
- VOIRIE – Attribution de deux numéros de maison au lieu-dit Les Joncs
- QUESTIONS DIVERSES



Ajout d'un nouveau point à l'ordre du jour

Sur proposition de Monsieur le Maire, l'assemblée accepte l'ajout du point suivant à l'ordre du jour :

- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Par ailleurs, le Maire précise que le point « FINANCES – Tarifs municipaux 2020 » est reporté à la séance suivante.

Approbation du procès-verbal de la précédente séance

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le procès-verbal de la séance du 29 octobre 2019, et demande s'il y a des observations à formuler.

Il ajoute, par ailleurs, qu'il a reçu un mail de Monsieur DELOCHRE complétant le débat relatif à l'inventaire des portes du Louet. A ce jour, l'inventaire concerne 18 portes identifiées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la précédente séance.

DCM_2019-72 INTERCOMMUNALITE – Projet de convention de participation aux frais de fonctionnement des équipements sportifs liés à la pratique du football

Une convention a été signée en 2011 par les communes de Denée, Mozé-sur-Louet et Rochefort-sur-Loire pour définir la répartition des frais de fonctionnement des locaux du stade des Garennes. Il est proposé de faire évoluer la convention initiale pour y intégrer les équipements sportifs liés à la pratique du football. La convention a pour objet de définir les modalités de remboursement des frais de fonctionnement de ces équipements, entre les communes de Denée, Mozé-sur-Louet et Rochefort-sur-Loire. Les frais de fonctionnement seront répercutés proportionnellement au nombre de licenciés du club de foot l'ES2L, résidant dans chacune des communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention modifiée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

DCM_2019-73 INTERCOMMUNALITE – Convention cadre Voies Navigables de France pour l'occupation du domaine public fluvial

Depuis 1994, la Loire a fait l'objet de plusieurs plans successifs (les Plans Loire Grandeur Nature) visant à concilier la lutte contre les inondations, la préservation de la biodiversité et un développement touristique respectueux du patrimoine naturel et paysager. La Loire est navigable de Nantes à Bouchemaine. Sur ce tronçon géré par Voies navigables de France (VNF), le lit du fleuve s'est fortement incisé à la suite des aménagements réalisés depuis plus d'un siècle, et aggravé par l'extraction de très grandes quantités de sable des années 1960 aux années 1990. La Loire fait aujourd'hui l'objet d'un ambitieux projet de restauration, visant à redonner plus d'espaces de mobilité au fleuve et à reconnecter les annexes hydrauliques au lit mineur. Ce projet est porté par plusieurs maîtres d'ouvrages dans le cadre du Contrat pour la Loire et ses Annexes (CLA).

La présente convention a pour objet de définir un cadre commun de partenariat entre VNF, et les communes ligériennes situées entre Bouchemaine et Nantes, dotées d'équipements de plaisance afin de contribuer au développement du tourisme fluvial. Elle porte sur la réalisation d'un état des lieux complet et exhaustif des équipements actuels et des dynamiques économiques locales en jeu autour de la Loire et à la rédaction d'un cahier des charges en vue de réaliser un schéma d'itinéraire touristique.

L'étude étant estimée à 25 000 € TTC, l'annexe de la convention relative à la clé de répartition entre les communes ligériennes, précise que la participation financière de la commune de Denée s'élève à 2%. Il s'agit d'une participation financière d'un montant de 500€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention ;
- **ACCEPTE** de verser une participation financière d'un montant de 500 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

DCM_2019-74 FINANCES – Budget Commune – Décision modificative n°1 – annule et remplace

La Trésorerie de Chalonnes-sur-Loire a demandé la régularisation des écritures comptables relative au remboursement d'un prêt enregistré au mauvais compte d'imputation en 2017 et 2018. Il convient donc d'émettre :

- Deux titres au compte 1641 pour annuler les mandats émis à tort sur ce compte) pour chacun 12 000 €
- Deux mandats au compte 16441 pour régulariser les mandats émis à tort au compte 1641 en 2017 et en 2018.

En 2019, il conviendra d'émettre l'échéance au compte 16441.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu la délibération 2019-24 du 26 mars 2019 portant vote du budget primitif 2019,
Considérant qu'un ajustement comptable des crédits est nécessaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ANNULE ET REMPLACE** la délibération n°2019-56 du 27 août 2019
- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget Commune 2019 ci-dessous :

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-1641 : Opérations afférentes à l'emprunt	0,00 €	0,00 €	0,00 €	24 000,00 €
D-16441 : Opérations afférentes à l'emprunt	0,00 €	24 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT		24 000,00 €		24 000,00 €

Le budget reste inchangé.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

DCM_2019-75 FINANCES - Budget commune - Intégration du résultat du SICALA au BP 2019

M BRAULT sort de la salle à 20h29.

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°2017-112 du 20 décembre 2017, la commune de Denée a donné un avis favorable à la dissolution du SICALA Anjou Atlantique (Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents Anjou Atlantique) et à la clé de répartition proposée, selon le nombre d'habitants, pour la répartition des résultats de l'exercice 2018 entre les communes.

Il explique que la commune doit intégrer une part du résultat des syndicats dissous et les intégrer au résultat reporté du budget Commune. Elle propose l'affectation suivante :

R-001 : résultat d'investissement de l'exercice antérieur reporté : 2,86 €

R-002 : résultat de fonctionnement de l'exercice antérieur reporté : 862,39 €

Vu les résultats antérieurs constatés du SICALA Anjou Atlantique,
Vu la délibération n°2018-28 du Conseil municipal du 19 février 2018 demandant la dissolution du SIVU du Ruisseau de la Loge,
Vu la n°2017-112 du 20 décembre 2017 donnant un avis favorable à la dissolution du SICALA Anjou Atlantique,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- **APPROUVE** l'intégration du résultat de ce syndicat suite à sa dissolution, conformément à la délibération n°2017-112 prise antérieurement par le Conseil Municipal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

DCM_2019-76 FINANCES – Budget Commune – Décision modificative n°2

Dans le cadre de la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (SICALA), les actifs et passifs ont été transférés aux communes. Il appartient à la commune de Denée d'intégrer les immobilisations concernées dans son actif :

- 2,86€ en recette d'investissement
- 862,39 en recette de fonctionnement

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération 2019-24 du 26 mars 2019 portant vote du budget primitif 2019,

Considérant qu'un ajustement comptable des crédits est nécessaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 du budget Commune 2019 :

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002 : résultat de fonctionnement de l'exercice antérieur reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	862,39 €
D-6288 : Autres services extérieurs	0,00 €	862,39 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT		862,39 €		862,39 €
INVESTISSEMENT				
R-001 : résultat d'investissement de l'exercice antérieur reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2,86 €
D-2184 : Mobilier	0,00 €	2,86 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT		2,86 €		2,86 €

Le budget reste inchangé.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

DCM_2019-77 VOIRIE - Numérotation - Lieu-dit Les Joncs

M BRAULT et Mme GUILLET arrivent à 20h33

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il a reçu la demande d'un administré domicilié au lieu-dit Les Joncs, souhaitant l'attribution des numéros 1 et 2 sur les maisons existantes lui appartenant, situées au lieu-dit Les Joncs.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du CGCT aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L2213-28 ;
Considérant la demande de l'administré domicilié au lieu-dit Les Joncs,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution des numéros 1 et 2 au lieu-dit Les Joncs ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

DCM_2019-78 FINANCES - Projet d'aménagement Les Remparts – subventions et plan de financement

Afin de bénéficier des subventions restantes, les services de la région ont demandé à ce qu'une nouvelle délibération soit prise afin de prendre en considération le nouveau plan de financement du projet des Remparts. Pour comparaison, la délibération n°2019-13 du conseil municipal du 28 janvier 2019 portait sur un plan de financement de 514 417,02 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité : (2 « ABSTENTIONS »)

- **ANNULE ET REMPLACE** la délibération n°2019-13 du 28 janvier 2019 ;
- **APPROUVE** le projet d'aménagement du site des Remparts sous réserve de l'obtention des fonds nécessaires
- **SOLLICITE** un fonds de concours, auprès de la Communauté de communes Loire Layon Aubance et de tout autre organisme institutionnel, aussi élevé que possible
- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération comme suit :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Phase 1 - 2019			
Jardin des remparts		Autofinancement	35 559,17 €
Lot 1 VRD	19 350,72 €	CCLLA Fond de concours	8 100,00 €
Lot 2 Aménagements paysagers	81 704,80 €	Fond LEADER	20 250,00 €
Lot 3 Mobilier / Ferronnerie	43 500,00 €	DETR	35 223,70 €
Maîtrise d'œuvre (9,82 %)	14 195,35 €	PCC	53 337,00 €
Audit sécurité	800,00 €	CTR	25 326,00 €
Etude Agence Vu d'Ici	18 245,00 €		
Total TRAVAUX	144 555,52 €		
Total TRAVAUX + MO + Etudes	177 795,87 €	Total Recettes	177 795,87 €
Phase 2 - 2020			
Théâtre de verdure		Autofinancement	95 054,74 €
Lot 1 VRD	13 064,08 €	CCLLA Fond de concours	21 900,00 €
Lot 2 Aménagements paysagers	235 135,30 €	Fond LEADER	54 750,00 €
Lot 3 Mobilier / Ferronnerie	24 585,00 €	DETR	108 238,98 €
Parking paysager		PCC	90 000,00 €
Lot 1 VRD	60 567,61 €	CTR Ressources naturelles et patrimoniales + (bonus unesco)	105 330,00 €
Lot 2 Aménagements paysagers	35 443,55 €		
Lot 3 Mobilier / Ferronnerie	14 885,00 €		
Aménagement électrique (Siéml)	53 915,75 €		
Total TRAVAUX	437 596,29 €		
Maîtrise d'œuvre (9,82 %)	37 677,43 €		
Total TRAVAUX + MO	475 273,72 €	Total Recettes	475 273,72 €
Coût projet global	653 069,59 €		653 069,60 €

- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

DCM_2019-79 FINANCES – Projet de réhabilitation Salle polyvalente – subventions et plan de financement

Le projet de réhabilitation de la salle polyvalente a été débattu en conseil municipal du 22 janvier 2019. Les élus ont approuvé par délibération n°2019-05 le plan de financement d'un montant de **256 390 € HT**, sans compter le coût de la maîtrise d'œuvre. Aujourd'hui, l'estimatif des travaux s'élève à **376 200 € HT** (sans compter le coût de la maîtrise d'œuvre) présenté ci-dessous.

Le Maire invite les élus à débattre sur la continuité ou non du projet.

M LAMARRE précise que la première estimation ciblait les travaux relatifs à la rénovation énergétique. Madame GUILLET ajoute qu'il aurait fallu ajouter 40% du coût estimé, représentant la remise en état.

Monsieur BRAULT fait remarquer que le retour sur investissement n'est pas viable. Il propose de revoir le projet. M LE CAPITAINE rappelle que le projet a été approuvé par l'ensemble des élus en janvier dernier. Il suggère qu'une analyse soit faite soulignant la capacité d'autofinancement de la commune, notamment recourir à l'emprunt.

Mme CHEVALIER ajoute que les travaux de la salle polyvalente sont nécessaires, mais qu'actuellement avec le projet des Remparts et celui du Restaurant, il n'est pas possible de mener tous les dossiers de front.

M PERRAY suggère de repousser les travaux de la bibliothèque. Mme LUMEAU complète sur le fait de repenser le bâtiment et son utilisation. M LAMARRE souligne que la charge de travail administrative, si le projet ne se poursuit pas, se répercutera la prochaine fois. Il constate que des projets antérieurs concernant la salle polyvalente avaient été abandonnés déjà à deux trois reprises, et qu'il est bien dommage de ne pas poursuivre celui-ci.

M LE CAPITAINE fait part de son interrogation relative à un équipement peut-être surévalué à l'échelle de la commune de Denée. M BRAULT rejoint le discours de M LE CAPITAINE sur la réflexion d'un bâtiment autre, et peut-être même à caractère sportif. Mme CHEVALIER insiste sur l'importance de la priorisation des projets.

M LAMARRE fait remarquer qu'il serait possible pour la commune de Denée, de recourir à l'emprunt et de s'endetter en maintenant une situation acceptable, compte tenu des taux bancaires très bas.

SALLE POLYVALENTE

Lot n° 01 – Désamiantage (désamiantage de la zone impactée par les travaux uniquement)	=	9 000 € HT
Lot n° 02 – Démolition / Déconstruction	=	18 800 € HT
Lot n° 03 – Couverture	=	4 300 € HT
Lot n° 04 – Menuiseries extérieures et intérieures	=	49 100 € HT
Lot n° 05 – Doublage – Cloisons sèches – Isolation – Plafond	=	50 200 € HT
Lot n° 06 – Peinture – Tenture	=	26 400 € HT
Lot n° 07 – Chauffage – Ventilation	=	92 500 € HT
Lot n° 08 – Electricité courants faibles et forts	=	40 700 € HT
<i>Dont options demandées en cours d'études :</i>		
- Vidéoprojection	=	500 €
- Sonorisation	=	2 400 €
- Anti-intrusion	=	2 200 €
- Contrôle d'accès	=	2 800 €

Sous-total – Salle polyvalente (options incluses) = 291 000 € HT

Nota : Lors de notre rencontre avec Monsieur LAMARRE en date du 12 juin 2019, celui-ci nous avait précisé que la dépose et l'évacuation des matériaux amiantés seraient effectuées par ses soins.

4.2) BIBLIOTHEQUE

Lot n° 01 – Désamiantage		
Lot n° 02 – Démolition / Construction	=	10 900 € HT
Lot n° 03 – Couverture	=	1 200 € HT
Lot n° 04 – Menuiseries extérieures et intérieures	=	23 100 € HT
Lot n° 05 – Doublage – Cloisons sèches – Isolation – Plafond	=	21 300 € HT
Lot n° 06 – Peinture – Tenture	=	9 900 € HT
Lot n° 07 – Chauffage – Ventilation	=	5 500 € HT
Lot n° 08 – Electricité courants faibles et forts	=	13 300 € HT

Sous-total - Bibliothèque = 85 200 € HT

TOTAL DES TRAVAUX : SALLE POLYVALENTE + BIBLIOTHEQUE = 376 200 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

(5 « OPPOSITION » + 1 « ABSTENTION »)

- **ANNULE ET REMPLACE** la délibération n°2019-05 du 22 janvier 2019 ;
- **DECIDE** de ne pas valider le nouveau plan de financement d'un montant de 376 200 € HT ;
- **DECIDE** de ne pas poursuivre le projet de réhabilitation de la salle polyvalente et bibliothèque ;
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Mme CHEVALIER présente l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) portée par la Communauté de communes Loire Layon Aubance (CCLLA) sur l'ensemble de son territoire (19 communes). Suite à la commission Habitat de la CCLLA du 25/11/2019, Mme CHEVALIER présente le dispositif de l'OPAH. Il s'agit d'une offre de services qui permet de favoriser le développement d'un territoire par la requalification de l'habitat privé ancien. Menée en partenariat avec l'Etat, l'Anah, le Département de Maine et Loire et les communes du territoire, celle-ci permet de proposer une ingénierie et des aides financières pour la réhabilitation du parc immobilier privé dans une logique de lutte contre l'habitat indigne, de d'amélioration énergétique, d'adaptation des logements aux personnes âgées ou à mobilité réduite et de remise sur le marché de logements vacants.

Les propriétaires privés pourront bénéficier d'aides octroyées notamment par l'Anah, complétées par des subventions allouées par le Département, la communauté de communes et éventuellement par la commune d'implantation du projet, à partir du 1^{er} janvier 2020.

Mme GUILLET ajoute que la CCLLA s'engage à hauteur de 300 000 € sur trois ans.

Les communes peuvent choisir d'abonder la prime acquisition pour les primo accédant pour les biens vacants et très dégradés en centre-bourg, à hauteur de 2000 €. A priori un dossier maximum par commune car seulement 12 dossiers pour les 3 ans sur la CCLLA. Actuellement, les biens ne sont pas identifiés. Les communes peuvent déjà cibler certains biens stratégiques correspondant pour orienter l'opérateur. Ainsi tous les biens ne seront pas éligibles, les bâtiments devront faire l'objet d'une validation par la commune. C'est une démarche nouvelle qui fera particulièrement l'objet d'une évaluation dès la première année.

Considérant le tableau de financement présenté en commission Habitat de la CCLLA du 25/11/2019, il est proposé à la commune de Denée de participer à hauteur de :

- 2 700 € d'aide financière attribuée aux administrés remplissant les critères ;
- 2 000 € de prime d'acquisition pour les primo accédant en centre-bourg.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ;
- **APPROUVE** la participation financière des montants de 2 700 € et 2 000 € à inscrire au budget 2020 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

QUESTIONS DIVERSES

- **ENVIRONNEMENT – Plan Prévisionnel des Risques et Inondations (PPRI)**

M LAMARRE informe que M DELOCHRE, étant absent, souhaite alerter le conseil sur le courrier de la préfecture relatif au PPRI portant sur les conditions d'urbanisme impactant le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et le Plan Communal de Sauvegarde. Il propose de lancer une étude approfondie sur les territoires de Denée et Rochefort. Après analyse des documents, il suggère que les élus prennent connaissance du document et lui remontent les remarques éventuelles. Il propose qu'une réunion de travail en commission urbanisme soit organisée avec l'agent référent, afin d'échanger et se positionner. Ce positionnement devra être communiqué à la préfecture par voie de délibération, à l'occasion d'un conseil municipal extraordinaire début janvier.

- **CULTURE – Elaboration d'un projet culturel**

M PLESSIS et M LE CAPITAINE expliquent qu'un projet culturel a été rédigé par la commission Culture. Mme LUMEAU souligne la volonté des membres de la commission de préciser la notion de culture permettant le cadrage des projets politiques.

- **ENFANCE-JEUNESSE – Arbre de Noël**

Mme CHEVALIER informe les effectifs présents à l'évènement : 40 enfants de Denée et 20 enfants de St-jean-de-la-croix. Elle fait remarquer que les enfants ont été moins nombreux que l'année dernière, malgré l'information transmise dans les cartables. Mme MONNET suggère qu'il faudrait ajouter un coupon-réponse au courrier d'information mis dans les cartables.

- **AFFAIRES SOCIALES - CCAS**

M PLESSIS informe les élus que les communes de Denée, Rochefort-sur-Loire, Mozé-sur-Louet et Val-du-Layon, porteront des actions communes en 2020, notamment autour de l'informatique et l'intergénérationnel. Depuis le 1^{er} octobre, il a été conventionné la mise à disposition d'un agent sur les quatre communes. Concernant le repas des aînés, il est prévu le dimanche 26/01.

- **ENVIRONNEMENT – Coupe de bois**

Suite à l'appel à candidature lancé dans la presse, M PERRAY informe que les recherches aboutissent, et que l'attribution de la coupe de bois est à venir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.



Le 17 décembre 2019
Le Maire,
J-P. SAULGRAIN

